

**REOUVERTURE DE LA PISCINE
LE LUNDI 6 JUILLET 2020**

La piscine de Montigny-lès-Metz prépare sa réouverture qui est programmée le lundi 06 juillet 2020.

Le respect des préconisations gouvernementales entraîne un fonctionnement de la piscine tout-à-fait exceptionnel.

Ainsi, un ensemble de mesures est arrêté en matière d'hygiène et de sécurité, notamment la distanciation physique dans l'espace et dans l'eau ainsi que des opérations renforcées de nettoyage et de désinfection.

Les équipements intérieurs et extérieurs seront accessibles, à l'exception de la pelouse et la buvette. Cette année, pas de transat, il faudra s'allonger sur la plage minérale pour profiter d'un bain de soleil.

La piscine proposera des ouvertures dédiées aux différents publics, familles et nageurs puis centres aérés pour finir par les leçons de natation, selon le planning suivant :

- du lundi au dimanche, grand public de 09h00 à 13h00,
- du lundi au vendredi, centres aérés de 14h30 à 16h30,
- de 17h00 à 18h15, leçons de natation pour les enfants uniquement.

L'arrêt des encaissements a lieu 60 minutes avant l'heure de sortie et l'évacuation du bassin 45 minutes avant.

Afin de répondre aux règles sanitaires en vigueur dans les piscines, des opérations de nettoyage et de désinfection des surfaces se dérouleront entre chaque séquence.

Par ailleurs, règles de distanciation physique oblige, 80 personnes pourront être accueillies, à condition d'avoir préalablement réservé sa place par téléphone au 03 87 57 41 57 ou par mail piscine@montigny-les-metz.fr.

Il conviendra d'indiquer les noms et prénoms ainsi que ceux des enfants désirant venir profiter des lieux. Si l'établissement est complet durant la matinée souhaitée, un autre créneau sera proposé en fonction des disponibilités.

Les adultes devront justifier d'une pièce d'identité.

Le plan de circulation mis en place devra être respecté.

Les tarifs restent inchangés.

A la caisse :

Une caisse sera mise en service et seulement trois personnes pourront attendre dans la zone accueil. Le paiement par carte bancaire est à privilégier.

Aux vestiaires et sanitaires :

Les baigneurs devront utiliser les cabines individuelles, les casiers, les sanitaires et les douches qui seront en nombre limité, une douche sur deux pour être précis. Eviter les retours en arrière.

Aux bassins :

Le bassin de 25 mètres pourra accueillir une vingtaine de personnes qui devront... nager. Impossible donc de s'amuser, de sauter ou tout autre divertissement prisé habituellement par le public. On nage en respectant le sens de circulation, on ne se croise pas et on ne se dépasse pas !

Pas de plongeon ni de saut à partir des plots de départ.

Le public pourra profiter des autres bassins tout en respectant la distanciation.

Les enfants profiteront de la pataugeoire sous la surveillance de leur accompagnateur, à la condition de ne pas excéder 10 personnes instantanément.

La partie « visiteurs » est fermée.

Quelques consignes importantes :

- les règles de distanciation sont obligatoires dans tous les espaces ainsi que les gestes barrières affichés sur place,
- le port du masque est obligatoire jusqu'au rangement des affaires dans les casiers et à partir du retrait des affaires du casier jusqu'à la sortie,
- il convient d'arriver en portant déjà son maillot de bain sur soi,
- le matériel de nage est interdit,

- utilisation du gel hydro-alcoolique mis à disposition dans les espaces,
- la douche savonnée est obligatoire à l'arrivée ainsi qu'après chaque passage aux toilettes.

Et pour ne pas changer :

- le port du bonnet de bain est obligatoire,
- short, caleçon et boxer long sont interdits.